

la Clusaz

Haute Savoie France

ÉVÈNEMENT RÉSERVÉ AUX
500 PREMIERS INSCRITS

4^{ème} édition du trail nocturne sur neige...
15 km à profil descendant à la lueur de la frontale.

 **SUGOI**™ présente

WINTER TRAIL

La Clusaz

17 JANVIER 2009

TRAIL KID

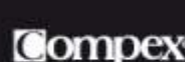
POUR LES ENFANTS DE 8 À 12 ANS SUR LE
DERNIER KILOMÈTRE DE L'ÉPREUVE DES
GRANDS. GRATUIT !

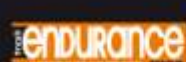
Renseignement et inscription :
www.club-laclusaz.com / 04 50 32 69 50

















Organisation Club des Sports de La Clusaz / Outdoor Expérience
Contact: www.club-laclusaz.com - 04 50 32 69 50

Article 1

L'épreuve sportive "WINTER TRAIL LA CLUSAZ", organisée par le Club des Sports de LA CLUSAZ, le samedi 17 janvier 2009, en collaboration avec le team OUTDOOR EXPERIENCE, est une épreuve de course à pied sur neige.

Article 2

a) L'épreuve est ouverte à toutes les personnes convenablement entraînées, nées en 1991 et avant (année civile).

Les catégories de ces épreuves sont :

Dames :

- Juniors nées en 1990 et 1991
- Seniors nées entre 1970 et 1989
- Vétérans nées en 1969 et avant

Hommes :

- Juniors nés en 1990 et 1991
- Seniors nés entre 1970 et 1989
- Vétérans nés en 1969 et avant

b) Suivant l'article 6 de la loi 99.223 du 23/03/99, tous les concurrents de l'épreuve doivent joindre au bulletin d'inscription copie certifiée conforme d'une licence FFA en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Article 3

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET TARIFS

L'inscription est prise en compte à la réception du montant de 20 euros, joint au bulletin d'inscription officiel dûment rempli et signé, avant le jeudi 15 janvier 2009 à 18h00 ou avant à concurrence de 500 inscriptions, au Club des Sports de LA CLUSAZ.

Aucune inscription le jour de la course.

Certificat médical : condition obligatoire pour participer à l'épreuve
- Etre titulaire d'une licence FFA en cours de validité ou pour les non licenciés : fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé.

L'inscription comprend :

- la participation à l'épreuve, le classement et le chronométrage
- le ravitaillement à l'arrivée,
- un repas Tartiflette à l'arrivée,
- la montée en Télécabine sur le lieu de départ,
- le lot officiel de l'épreuve

Article 4

ASSURANCES

Les organisateurs ont souscrit auprès de la compagnie AXA Assurances, un

contrat d'assurance n° 1462723801, garantissant sa Responsabilité Civile d'organisateur, celle des ses préposés et des participants.

Article 5

ETIQUETTE

- a) Pour des raisons de sécurité et d'équité sportive, il est interdit aux participants de quitter le parcours balisé par l'organisation. Le balisage est matérialisé par des calicots le long de la piste
- b) Port du dossard bien visible sur l'avant, obligatoire pour franchir la ligne d'arrivée,
- c) Chiens interdits pour tous les participants,
- d) Frontale allumée obligatoire,
- e) bâtons et glissade avec ou sans support interdit
- f) les participants autorisent l'organisation à utiliser leur image sur tout support de communication

Article 7

HORAIRES

- Retrait des dossards à l'accueil du Club des Sports à partir de 14h00 le jour de l'épreuve
- Acheminement au départ par la télécabine de Beauregard entre 15h30 et 16h30 (fermeture de la télécabine)
- Briefing à 16h45
- Départ en masse fixé à 17h00.
- Fermeture du contrôle d'arrivée à 19h00.

Article 8

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

A la suite du repas, dans l'aire d'arrivée. Les compétiteurs accédant aux podiums doivent impérativement revêtir le tee-shirt officiel de l'épreuve pour recevoir le lot qui leur est attribué.

Article 9

ANNULATION

L'organisation se réserve le droit, en cas de force majeure et pour des raisons de sécurité, de modifier le règlement et/ou le parcours. En cas d'annulation pour force majeure, les taxes d'engagement seront remboursées avec une retenue de 4 euros

ATTENTION : Pas d'inscription le jour de la course

Le parcours emprunte des pistes de ski (fond et alpin), l'utilisation de ces pistes à pied est autorisée uniquement lors de la course par arrêté municipal n° 01/108 article 3

BULLETIN D'ENGAGEMENT

A REMETTRE OU A ENVOYER A : CLUB DES SPORTS- BP 10 - 74220 LA CLUSAZ
AVANT LE JEUDI 15 JANVIER 09 A 18H00 - Limitation des inscriptions à 500 participants

Nom.....Prénom

Adresse

Code postalLocalité Pays

Sexe Date de naissance/...../.....Nationalité

Libellé du Club ou de l'Association :

Votre téléphone :/...../...../...../.....

Votre e-mail :

Joindre au bulletin :

- La somme de 20 Euros / personne (chèque bancaire à l'ordre du Club des Sports de La Clusaz)
- La copie certifiée conforme d'une licence FFA en cours de validité, ou d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et avoir présenté soit une licence FFA en cours de validité et visée par un médecin, soit un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

Date :

Signature :